

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

Revenus			
Revenus par catégorie	Tr 1 2024	Tr.1 2023	Exercice 2023 (*)
1- REVENUS	86 710	74 118	1 052 556
Revenus des participations	0	0	465 654
Plus-values sur cession d'actions			0
Dividendes			465 654
Revenus des placements	86 710	74 118	586 902
Plus-values sur cession d'actions Sicav	86 710	74 118	86 285
Dividendes (actions Sicav)			274 896
Autres revenus			225 721
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	55 000	253 287
Frais sur titres de participation			
Pertes sur cession des titres Sicav			37 105
Provisions et moins-value latente	-	55 000	440 095
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS			5 939 011
Capital social			966 000
Autres fonds propres			4 973 011

(*) Chiffres après audit du Commissaire aux comptes

Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	TR 1.2024	TR 1.2023	Exercice 2023
Nombre de projets	Approbations	0	0
	Décaissements	0	0
	Désinvestissements	0	0
Montants en dinars	Approbations	0	0
	Décaissements	0	0
	Désinvestissements	0	0

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 31/12/2024	Au 31/03/2023
Nombre	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	Total	8	8
Montant	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	Total	4 518 701	4 518 701

VALEUR COMPTABLE NETTE **3 439 687** **3 663 601**

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 31/12/2024	Au 31/03/2023
Nombre	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	Total	8	8
Montant	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	Total	4 518 701	4 518 701

Commentaires sur les indicateurs du 1^{er} Trimestre 2024

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1^{er} trimestre de l'année 2024 sont d'ordres comptables,

2- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a bénéficié des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, et de l'abandon des pénalités de retard portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

3- La société Tuninvest Sicar a reçu en date du 27 décembre 2023, une notification de redressement fiscal au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, portant sur un montant de 6,8 millions de dinars dont 4,7 millions de dinars de principal et 2,1 millions de dinars de pénalités avec la confirmation d'un crédit d'impôt de 2,1 millions de dinars non constaté dans les comptes de la société. Ce redressement est lié à la perte du statut de Sicar et la déchéance des avantages fiscaux suite à la vérification fiscale de 2008 et sur lequel un jugement définitif n'est pas encore prononcé devant la cour de cassation.

La société a, en date du 8 février 2023, fait opposition à ladite notification de redressement fiscal et le dossier suit encore son cours.

Sachant que les provisions déjà constituées dans les comptes de la société Tuninvest Sicar couvrent totalement la charge nette d'impôt qui serait supportées, la société Tuninvest Sicar compte suivre toutes les procédures lui permettant de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par la Loi de Finances pour l'année 2024 et qui consiste en la remise des pénalités.